

**AVIS DE CONCERTATION PREALABLE
RELATIF A LA CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT
CONCERTE**

« ACTIPÔLE 12 » - site « Les Merisiers » à Germainville

Le Conseil Communautaire a par délibération n°2008-06-04 du 4 juin 2008, décidé d'initier la création du parc d'activités communautaire, dénommé « Actipôle12 ». En application du Code de l'urbanisme (Art. L300-2), les habitants sont associés à la définition du projet d'aménagement.

L'opération concerne le site « Les Merisiers » à Germainville. Le site est délimité au nord par la voie ferrée Dreux Paris, au sud par la RN 12.

Afin que les personnes intéressées puissent exprimer leur avis dans les meilleures conditions, la concertation publique se déroulera de la façon suivante :

1. **Du vendredi 20 juin au lundi 21 juillet 2008, mise à disposition du public, du registre de concertation, des documents d'étude d'impact et du dossier de création de Zone d'Aménagement Concerté ainsi que d'un panneau explicatif**, dans les mairies des communes de : Chérisy, Germainville, Serville.
2. **Vendredi 20 juin 2008 de 14 h 00 à 18 h 00, en salle des fêtes de Serville** présence d'une délégation d'élus de la Communauté de Communes, ainsi que du bureau d'études environnementales, et à **14 h 30 réunion publique.**
3. **Mercredi 9 juillet 2008 de 14 h 00 à 18 h 00**, présence d'une délégation d'élus de la Communauté de Communes, ainsi que du bureau d'études environnementales, **en mairie de Germainville** et à **14 h 30 réunion publique.**

Le bilan de cette phase d'information préalable sera joint au dossier de création de ZAC. Le tout sera soumis au Conseil Communautaire pour délibération. Une fois approuvés, ces deux documents seront tenus à disposition du public, en mairie de Chérisy.

